

Si vous deviez choisir trois domaines où elles ont du mal à attirer ces étudiants de haut calibre dont les secteurs privé et public auront besoin d'ici une dizaine d'années, jetez seulement un coup d'œil, monsieur le Président, sur les facultés de commerce, d'informatique et de génie. Elles sont les plus éprouvées. C'est là maintenant qu'il faut investir au lieu de semer le découragement comme le fait cette mesure législative. Si le Canada tient vraiment à maintenir son niveau de vie et à être davantage qu'un simple fournisseur de ressources naturelles pour les autres pays industrialisés, nous devons développer notre propre technologie. Nous devons toujours nous assurer que nous l'emportons sur les autres pays concurrents. Sans des ressources humaines suffisantes, des personnes hautement qualifiées, ce sera impossible. Les universités sont sans contredit les principaux centres de formation de ces personnes.

● (1500)

L'Association canadienne des professeurs d'universités insistait clairement là-dessus dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission royale d'enquête Macdonald:

L'enseignement en général, et plus particulièrement l'enseignement universitaire, a été jusqu'ici l'un des principaux facteurs de la croissance économique du pays. Les universités du Canada produisent les travailleurs hautement compétents dont la société technologique d'aujourd'hui a besoin. Elles effectuent une bonne partie des recherches et du développement au Canada et elles demeurent les établissements les plus importants pour ceux qui étudient les humanités, les arts et les sciences de base.

Il faut reconnaître que la haute technologie ne touche pas uniquement des professionnels; elle va s'étendre à toutes les activités et à tous les éléments de la main-d'œuvre. Rien ne sera touché plus directement que le lieu de travail de l'avenir. Selon les prévisions, très bientôt, les travailleurs changeront probablement d'emploi quatre ou cinq fois pendant leur vie à cause des innovations et des changements technologiques. De plus en plus de gens devront être formés et recyclés pour passer d'un emploi à un autre. Les établissements d'enseignement postsecondaires auront donc à subir des pressions croissantes, non seulement à cause du nombre d'étudiants, mais aussi en ce qui a trait aux programmes offerts et aux services de soutien requis.

Que se passe-t-il maintenant? Le gouvernement essaie d'économiser 380 millions de dollars au cours des deux prochaines années en permettant à la qualité de la vie au Canada de continuer à décliner. Peu lui importe de consacrer des montants d'égales grandeurs à des établissements qui ne pourront jamais remonter à pente et d'essayer sans la moindre chance de succès de tirer certaines sociétés du pétrin. A notre époque de restrictions que je reconnais comme étant nécessaires, le gouvernement a choisi le pire moyen possible de restreindre ses dépenses. Il a choisi de s'attaquer aux établissements d'enseignement postsecondaire. Les générations futures paieront le prix de la bêtise du gouvernement.

Je sais qu'il ne me reste que quelques minutes et je voudrais terminer par ce que disait l'Association canadienne des professeurs d'universités dans son mémoire à la Commission Macdonald:

... il existe une crise de financement dans les universités. Les niveaux de financement actuels sont trop faibles pour qu'il soit possible d'atteindre des objectifs nationaux comparables à ceux de nos principaux concurrents; pourtant, les deux échelons de gouvernement ont réduit leur engagement financier envers les études supérieures. A cause de cela, la qualité du matériel scientifique et des bibliothèques décline constamment et le moral des professeurs est très bas. Pour remédier à cette situation de crise, les deux échelons de gouvernement doivent fournir

### *Financement des programmes établis*

suffisamment de fonds et mettre fin à leur querelle destructrice et irréfléchie au sujet des mécanismes de financement conjoints.

L'association termine en ces termes:

La situation du Canada au cours du prochain siècle, qui n'est plus très loin, sera déterminée dans une grande mesure d'après nos relations avec nos universités, leurs facultés et leurs étudiants.

On pourrait faire des économies dans de nombreux domaines, comme le signale le vérificateur général de façon convaincante chaque année. Lésiner sur l'enseignement postsecondaire ne constitue assurément pas la solution. Demandez-le aux étudiants qui ont besoin d'une formation, demandez-le aux institutions qui ont besoin de ressources, demandez-le aux hommes d'affaires qui réclament un personnel bien formé. Ils vous diront que ce projet de loi ne constitue pas la solution. Seul un gouvernement trop peu au courant des besoins actuels et futurs du pays présenterait, à sa grande honte, un projet de loi de cette nature.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable représentante. Elle me reproche des erreurs dans le calcul de la réduction des versements en espèces. Confirmera-t-elle qu'en 1983-1984, la réduction est de 113 millions de dollars, ce qui réduit la base pour 1983-1984. Par conséquent, les calculs pour 1984-1985 se font sur une base réduite de 118 millions de sorte que le montant global en espèces est réduit d'une somme supplémentaire de 260 millions de dollars. Est-ce exact?

**Mlle MacDonald:** Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a parfaitement décrit la situation. La base de l'année fiscale en cours est réduite cela signifie que le transfert de la prochaine année financière est réduite lui aussi et que pour les deux ans durant lesquels la règle des 6 et 5 p. 100 sera appliquée par le gouvernement fédéral, si on le laisse agir à sa guise, on supprimera du régime une somme globale de 280 millions de dollars qui aurait normalement été versée.

**M. Blenkarn:** A titre d'éclaircissement, la somme du transfert en espèces est réduite à deux reprises. Cette réduction demeurera-t-elle en vigueur indéfiniment parce que la base aura été réduite pour une période indéfinie?

**Mlle MacDonald:** Bien entendu, aucune précision n'est donnée dans le projet de loi. La base est effectivement réduite. Il faudrait la rétablir et la ramener au niveau de 1982-1983 ou du début de 1983 avant l'adoption du projet de loi. La base sera réduite en permanence à moins que la loi ne soit modifiée avant son expiration. Je compte qu'un autre gouvernement règle la question.

**M. Cullen:** Monsieur le Président, nous avons entendu la discussion concernant le financement global. Le député de New Westminster-Coquitlam a cité des cas, par exemple les 12 millions dépensés à d'autres fins ou encore, l'argent destiné à l'enseignement, qui a servi à construire des routes. D'après elle, le gouvernement fédéral n'est pas le seul à blâmer si les sommes supplémentaires qu'il envoie servent à d'autres fins.

L'honorable représentante pourrait-elle nous dire quel est l'avis du parti conservateur à ce sujet? Estime-t-elle que les provinces devraient rendre compte de leurs dépenses ou accepte-t-elle la formule du financement global?

**Mlle MacDonald:** Monsieur le Président, que le député qui était ici à ce moment-là jette un coup d'œil aux débats de 1977. J'ai pris la parole au nom de mon parti à ce moment-là